

*Questions orales*

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je me suis opposé à une résolution visant la mise en œuvre d'un tel programme le 1<sup>er</sup> janvier 1974 comme étant irréalisable, et j'ai ajouté que j'avais plus confiance en l'établissement d'un revenu annuel garanti pour toutes les personnes dans le besoin, y compris celles de 60 à 64 ans, qu'au versement de pensions à tous les citoyens, même ceux qui n'en ont pas besoin.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE****L'IMPRESSION DE TIMBRES DE RATIONNEMENT**

**M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a environ une semaine et demie, je crois, je lui ai demandé, étant donné qu'il avait déclaré qu'il n'y avait pas de pénurie de produits alimentaires au Canada, pourquoi le gouvernement avait jugé nécessaire de faire imprimer des timbres de rationnement. Dans sa réponse—équivoque pour le moins—il a bien dit qu'il ferait enquête. S'il l'a fait, qu'a-t-il découvert?

● (1510)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, je me suis renseigné auprès de divers ministres qui auraient pu être en cause, et cette démarche a confirmé l'impression que j'avais exprimée à la Chambre, soit que le député lançait un canard.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Témiscamingue.

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Témiscamingue me permettrait peut-être de laisser l'honorable député d'Ottawa-Ouest poser sa question supplémentaire, après quoi je reviendrai à la question précédente.

[Traduction]

**M. Reilly:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne lançais pas de canard. Je m'appuyais sur des renseignements que je croyais vraiment exacts. Je ne tolérerai pas cette imputation de motifs de la part du premier ministre. Elle est antiparlementaire, indigne de lui et elle va à l'encontre du Règlement de la Chambre, et il le sait d'ailleurs.

**M. Trudeau:** A propos de la question de privilège...

**M. l'Orateur:** La présidence donnera naturellement la parole au premier ministre s'il tient à parler de la question de privilège, mais je doute fort que cela en vaille la peine.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que je l'ai invité à me fournir sa source d'information et si vraiment il s'agit, comme il le dit, de renseignements fondés il aurait pu me les donner au cours des deux dernières semaines.

**Des voix:** Bravo!

[M. Matte.]

[Français]

**LA SÉCURITÉ SOCIALE****L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UN RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI—LA DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT**

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme il vient de déclarer qu'il a suggéré au congrès libéral, en fin de semaine, l'adoption d'une mesure visant à instaurer un régime de revenu annuel garanti pour les personnes qui sont dans le besoin, et qu'il a dit tantôt qu'il est en faveur d'un système en vertu duquel ceux qui ont besoin d'aide en recevront et que ceux qui n'en ont pas besoin n'en recevront pas, le ministre est-il en mesure de dire qui va déterminer qui en a besoin, et qui n'en a pas besoin?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, j'aimerais d'abord préciser que je n'ai pas suggéré au congrès ce que le député de Témiscamingue mentionne. Quant au deuxième point qu'il soulève, je le réfère au document de travail déposé à la Chambre au mois d'avril dernier.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me permets, avant que cette discussion se poursuive, de rappeler de nouveau aux honorables députés qu'il est irrégulier de fonder des questions sur des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

**LA MAIN-D'ŒUVRE****LE PROJET DE RÉDUCTION DU NOMBRE D'APPRENTIS À L'ÉCOLE DE POINT EDWARD—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE**

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le comité fédéral-provincial des besoins de main-d'œuvre pour la Nouvelle-Écosse étudie aujourd'hui une recommandation à l'effet de réduire de 380 à 180 le nombre de places aux Cours préparatoires de formation professionnelle donnés à l'école de Point Edward, et étant donné qu'il y a de longues listes d'attente pour ce genre de formation à tous les Centres de main-d'œuvre du Canada au Cap-Breton, le ministre voudrait-il intervenir personnellement pour faire en sorte que les activités dans cet établissement de formation ne soient en rien réduites?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit en privé au député, c'est avec bienveillance que j'accueille son instance. Je vais prendre des dispositions particulières et étudier personnellement la question, mais la chose doit se faire en consultation et en collaboration avec les provinces, comme le sait le député, je pense.

**M. Muir:** Le ministre voudra-t-il s'occuper personnellement de la question et aller même jusqu'à donner ordre au comité de le tenir parfaitement au courant de ce qui se passe réellement là-bas avant que le comité prenne une décision qu'il regrettera peut-être peu après?

**M. Andras:** Cette instance recevra toute l'attention voulue.